



**HAL**  
open science

(éd.), *Mémoire pour la défense d'Henri Lefebvre*

Dylan Simon

► **To cite this version:**

Dylan Simon. (éd.), *Mémoire pour la défense d'Henri Lefebvre*. *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2023, 42, pp.172-178. 10.4000/rhsh.8076 . hal-04167588

**HAL Id: hal-04167588**

**<https://hal.science/hal-04167588v1>**

Submitted on 4 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

## Mémoire pour la défense d'Henri Lefebvre

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rhsh/8076>

DOI : 10.4000/rhsh.8076

ISSN : 1963-1022

### Éditeur

Éditions de la Sorbonne

### Édition imprimée

Date de publication : 6 juillet 2023

Pagination : 172-178

ISSN : 1622-468X

Ce document vous est offert par Université de Lille



### Référence électronique

« Mémoire pour la défense d'Henri Lefebvre », *Revue d'histoire des sciences humaines* [En ligne], 42 | 2023, mis en ligne le 02 juin 2023, consulté le 04 novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/rhsh/8076> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhsh.8076>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Le 27 Juillet, en pleines vacances, j'ai reçu par simple lettre recommandée de M. le Directeur de la Recherche Scientifique l'avis de mon renvoi à la date du 30 Septembre .

" Voici le texte de cette lettre :

" PARIS le 23 Juillet 1953

" Monsieur le Directeur du C.N.R.S

" à Monsieur Henri LEFEBVRE  
Maître de Recherches

" Vous avez déposé une demande en vue d'obtenir le renouvellement de votre allocation pour l'année 1953-54. A la suite de l'examen de votre dossier, je dois vous informer qu'il ne m'est pas possible de vous donner satisfaction. Votre détachement au Centre prendra fin le 30 Septembre prochain et j'interviensi auprès de la direction de l'Enseignement du Second Degré afin de vous permettre de retrouver un poste à la rentrée prochaine. Il conviendrait que, de votre côté, vous vous mettiez en rapport, le plus tôt possible, avec le service compétent du Ministère " .

Par le même courrier me parvenait une autre lettre de la direction du C.N.R.S, datée du 15 Juillet ( et retardée ), m'avertissant que je pourrais, l'année prochaine, après soutenance de mes thèses, demander un aide-technique pour m'assister dans mon travail.

Le recouplement entre ces deux lettres démontre que la mesure me frappant a été prise par la direction du C.N.R.S, aux environs du 20 Juillet, donc sans consulter la Commission compétente ( qui s'est réunie le 16 Juin ), ni même le Directoire .

Le fait m'a été confirmé par M. DAVY, doyen de la Faculté des Lettres ( Sorbonne ), membre de la Commission et du Directoire du C.N.R.S, Président du Comité Directeur du Centre d'Etudes Sociologiques, Président du jury et rapporteur de ma thèse principale. En fin Juillet, M. le Doyen DAVY m'a exprimé son étonnement et son émotion devant une telle mesure, prise non seulement sans l'avoir consulté, mais même sans l'avoir avisé .

M. SORRE, Directeur du Centre <sup>d'études /</sup> Sociologiques, auquel j'étais attaché, n'avait pas davantage été consulté ni avisé .

Plusieurs membres de la Commission ainsi que du Comité Directeur du Centre d'Etudes Sociologiques m'ont écrit pour m'apporter leur témoignage. Ils ont tenu à exprimer leur estime pour mon travail scientifique et leur protestation contre une mesure qui n'a tenu aucun compte de la Commission compétente. Leurs témoignages concordent et prouvent que la Commission entendait me maintenir au C.N.R.S .

## Mémoire pour la défense d'Henri Lefebvre

Le 27 juillet<sup>1</sup>, en plines vacances, j'ai reçu par simple lettre recommandée de M. le Directeur de la Recherche Scientifique<sup>2</sup> l'avis de mon renvoi à la date du 30 septembre.

Voici le texte de cette lettre :

PARIS le 23 juillet 1953

Monsieur le Directeur du C.N.R.S

à Monsieur Henri LEFEBVRE  
Maître de Recherches

Vous avez déposé une demande en vue d'obtenir le renouvellement de votre allocation pour l'année 1953-54. À la suite de l'examen de votre dossier, je dois vous informer qu'il ne m'est pas possible de vous donner satisfaction. Votre détachement au Centre prendra fin le 30 Septembre prochain et j'interviens auprès de la direction de l'Enseignement du Second Degré afin de vous permettre de retrouver un poste à la rentrée prochaine. Il conviendrait que, de votre côté, vous vous mettiez en rapport, le plus tôt possible, avec le service compétent du Ministère.

Par le même courrier me parvenait une autre lettre de la direction du C.N.R.S, datée du 15 juillet (et retardée), m'avertissant que je pourrais, l'année prochaine, après soutenance de mes thèses<sup>3</sup>, demander un aide-technique pour m'assister dans mon travail.

Le recoupement entre ces deux lettres démontre que la mesure me frappant a été prise par la direction du C.N.R.S, aux environs du 20 juillet, donc sans consulter la Commission compétente (qui s'est réunie le 16 juin), ni même le Directoire.

Le fait m'a été confirmé par M. Davy<sup>4</sup>, doyen de la Faculté des Lettres (Sorbonne), membre de la Commission et du Directoire du C.N.R.S, Président du Comité Directeur

<sup>1</sup> Document annoté et augmenté d'une bibliographie par Dylan Simon.

<sup>2</sup> Il s'agit de Gaston Dupouy (1900-1985), physicien français, qui a été professeur à la faculté des sciences de Toulouse avant de devenir directeur du CNRS de 1950 à 1957. Sur l'activité de Dupouy au CNRS, voir notamment Verschueren, 2017.

<sup>3</sup> Henri Lefebvre soutient ses thèses le 19 juin 1954, en Sorbonne : *Les communautés paysannes pyrénéennes : origine, développement, déclin. Études de sociologie historique* (thèse principale) et *Une République pastorale : la vallée de Campan, organisation, vie et histoire d'une communauté pyrénéenne. Textes et documents accompagnés de commentaires et d'une étude de sociologie historique* (thèse complémentaire). Le jury est composé de Georges Davy – rapporteur –, de Daniel Faucher et de Charles Edmond Perrin pour la première ; d'André Chollet et de Georges Gurvitch pour la seconde. Voir Simon, 2022.

<sup>4</sup> Georges Davy (1883-1976) : auteur d'une thèse de doctorat ès lettres en 1922 (*La foi jurée. Étude sociologique du problème du contrat. La formation du lien contractuel*) ; recteur de l'académie de Rennes jusqu'en 1938 ; inspecteur général de l'Instruction publique de 1938 à 1944 ; titulaire de la chaire de sociologie de la Sorbonne de 1944 à 1955 ; doyen de la faculté des lettres de Paris en 1950 et président du jury de l'agrégation de philosophie de 1940 à 1956. Voir Papilloud, sans date, et Poucet, 2009.

du Centre d'Études Sociologiques<sup>5</sup>, Président du jury et rapporteur de ma thèse principale. En fin juillet, M. le Doyen Davy m'a exprimé son étonnement et son émotion devant une telle mesure, prise non seulement sans l'avoir consulté, mais même sans l'avoir avisé.

M. Sorre<sup>6</sup>, Directeur du Centre d'études sociologiques, auquel j'étais attaché, n'avait pas davantage été consulté ni avisé.

Plusieurs membres de la Commission ainsi que du Comité Directeur du Centre d'Études Sociologiques m'ont écrit pour m'apporter leur témoignage. Ils ont tenu à exprimer leur estime pour mon travail scientifique et leur protestation contre une mesure qui n'a tenu aucun compte de la Commission compétente. Leurs témoignages concordent et prouvent que la Commission entendait me maintenir au C.N.R.S.

Lors de sa réunion du 16 juin, un seul point me concernant a été mis en discussion : mon droit à porter le titre de Maître de Recherches tant que je n'aurais pas soutenu mes thèses, ma nomination étant conditionnée par cette soutenance. Je tiens à faire remarquer que les lettres officielles de la Direction du C.N.R.S me donnent ce titre, entérinant ainsi sans aucune réserve les décisions antérieures de la Commission.

Voici d'abord la lettre que m'a adressée M. Gabriel Le Bras<sup>7</sup>, professeur à la Faculté de Droit :

Mon cher Collègue,

Depuis 4 ans, j'ai donné (avec regret) ma démission au C.N.R.S, comme en tous autres lieux où j'ai pu me dégager, afin d'achever des ouvrages depuis trop longtemps interrompus. Mais je peux assurer, pour vous avoir entendu à diverses reprises – notamment à l'Institut Français de Sociologie – et lu, en diverses revues, que vous êtes l'un des très rares hommes – on peut écrire des vrais maîtres – en France, qui connaissent la sociologie rurale et qui peuvent, qui doivent contribuer à créer un enseignement de cette science jusqu'à présent si négligée que nous n'avons pu, à l'Institut d'Études Politiques, trouver en 1951 un professeur pour un cours semestriel. Tout ce qui contrarierait votre vocation nuirait à des intérêts qui vous dépassent. Voilà mon opinion publique et privée.

**5** Sur l'histoire de ce premier centre spécifique aux sciences humaines au CNRS, créé en 1946, voir Heilbron, 1991 ; Tréanton, 1991 ; Vannier, 1999 ; Marcel, 2005 ; Simon, 2018.

**6** Max Sorre (1880-1962) : professeur à la faculté des lettres de Lille dans les années 1920 ; recteur des académies de Clermont-Ferrand et d'Aix-Marseille de 1931 à 1937 ; directeur de l'enseignement primaire de 1937 à 1940 ; professeur de géographie humaine à la Sorbonne en 1945 ; directeur du Centre d'études sociologiques de 1951 à 1956. Voir Simon, 2021.

**7** Gabriel Le Bras (1891-1970) : titulaire de la chaire d'histoire du droit canon à la faculté de droit de Paris en 1931 ; directeur d'études de droit canon à la V<sup>e</sup> section de l'École pratique des hautes études, également en 1931 ; candidat à la succession de Marcel Mauss au Collège de France en 1943 ; dirigeant du Front national universitaire pendant la Seconde Guerre mondiale ; membre du comité de direction du Centre d'études sociologiques ; enseignant à l'Institut d'études politiques de Paris de 1945 à 1965. Voir notamment Gaudemet, 1969 ; Potin, 2012 et 2015 ; Hirsch, 2020.

M. Lévy-Bruhl<sup>8</sup>, professeur à la Faculté de Droit m'a écrit :

Cher Monsieur,

Je suis surpris et attristé de la nouvelle que vous m'apprenez. Je ne puis comprendre pourquoi le Directeur du C.N.R.S a pris la décision de vous supprimer votre allocation de maître de recherches sans avoir pris l'avis de la Commission compétente, ni même semble-t-il du Directoire.

Je mesure le préjudice moral et matériel que vous cause cette décision...

J'espère que cette décision est due à un malentendu et qu'elle sera rapidement rapportée...

M. Gurvitch<sup>9</sup>, professeur à la Sorbonne, souligne le caractère arbitraire de la mesure prise :

Monsieur,

La nouvelle que vous me donnez de votre révocation du C.N.R.S m'a rendu extrêmement perplexe.

La Commission IX, dont je fais partie, n'avait pris aucune décision pouvant motiver cette mesure. Au contraire, elle a considéré votre prolongement comme un fait acquis en prenant connaissance de la décision du Directoire du C.N.R.S de ne vous accorder le titre de « Maître de Recherches » (poste auquel vous étiez proposé par la Commission), qu'après la soutenance de vos thèses de Doctorat d'État ès Lettres, qui ne devait pas tarder.

Par ailleurs, il est devenu d'usage aux Commissions du C.N.R.S de prévenir les chercheurs qu'on voudrait sacrifier, *une année d'avance*, qu'ils ne restent que pour 12 mois seulement. C'est pourquoi la mesure prise contre vous à l'insu de notre Commission me paraît contraire à toute pratique du C.N.R.S.

Croyez Monsieur,... etc....

M. Souriau<sup>10</sup>, Professeur à la Sorbonne, conclut de même sa lettre :

Je vous renouvelle l'assurance qu'en ce qui me concerne, je n'ai à aucun moment pensé, tandis que nous délibérions sur votre promotion comme Maître de Recherches, que notre décision à cet égard pourrait mettre en question, de quelque manière que ce soit, votre renouvellement. Et je vous autorise à faire état de ma présente lettre.

<sup>8</sup> Henri Lévy-Bruhl (1884-1964) : professeur à la faculté de droit de Paris de 1930 à 1958 ; directeur de l'Institut de droit romain en 1946 ; membre du comité de direction du Centre d'études sociologiques. Voir Chevreau, Audren et Verdier, 2018.

<sup>9</sup> Georges Gurvitch (1894-1965) : titulaire de la chaire de sociologie à l'université de Strasbourg en 1935 ; enseignant à l'École libre des hautes études (New York) pendant la Seconde Guerre mondiale ; il devient professeur de sociologie à la Sorbonne en 1948. Il participe à la création de plusieurs institutions importantes dans les sciences sociales de l'après-guerre : le Centre d'études sociologiques, les *Cahiers internationaux de sociologie* et la collection « Bibliothèque de sociologie contemporaine » aux Presses universitaires de France. Voir Marcel, 2001 ; Jeanpierre, 2004 ; Gouarné, 2010.

<sup>10</sup> Étienne Souriau (1892-1979) : titulaire de la chaire d'esthétique de la Sorbonne en 1945.

Le docteur Henri Wallon<sup>11</sup>, Président de la Commission est également affirmatif :

La Commission de Sociologie et de psychologie sociale a confirmé, lors de sa dernière session, sa promesse de vous proposer pour le titre de Maître de Recherches dès que vous auriez soutenu votre thèse, et elle vous a maintenu en tant que Chargé de Recherches.

Il est clair que la Commission compétente en voulant me maintenir au C.N.R.S et m'attribuer une maîtrise de recherches, a approuvé le programme de travail exposé dans mon rapport annuel d'activité ; elle a voulu me donner le moyen d'accomplir jusqu'au bout ce programme de recherche scientifique.

En effet, après ma soutenance de thèses (qui doit avoir lieu en fin de cette année), je projette d'écrire un « Traité de Sociologie rurale » et un « Précis d'histoire agraire de la France ». De plus, en plus (sic) généralement je me propose d'étudier l'apport aux idéologies et à la vie culturelle, depuis les origines de la civilisation, du secteur rural (agricole, terrien) de la production. En ce sens, j'ai déjà préparé une étude sur « Rabelais », et une autre sur « les hérésies du moyen-âge. »

La mesure me frappant est restée sans aucune motivation jusqu'au jour où j'ai été reçu à la direction du C.N.R.S.

Là, on m'a d'abord dit que mon détachement avait pris « normalement » fin au bout de cinq ans.

J'ai répondu que plusieurs membres de la Recherche bénéficiaient de détachement plus large (sic), et que les articles 102 et 104 du statut des Fonctionnaires ne prévoyaient pas du tout la fin automatique d'un détachement au bout de cinq ans (effectivement l'article 102 n'a ce sens que si l'on sépare une phrase de son contexte). Voici le texte intégral : « le détachement de longue durée ne peut excéder 5 années. Sous réserve des dispositions de l'article 104 ci-dessous, il peut toutefois être indéfiniment renouvelé par périodes de cinq années ». En d'autres termes, l'article 102 stipule que l'on ne peut détacher un fonctionnaire pour une période globale de plus de cinq ans, mais pas du tout qu'il se termine au bout de 5 ans. L'interprétation que répand l'administration du C.N.R.S est erronée ou fallacieuse. L'article 104 apporte de nouvelles garanties aux fonctionnaires détachés, en stipulant qu'ils doivent être réintégrés dans leur cadre d'origine ou bien intégrés dans le cadre où ils sont détachés, à la fin de leur détachement.

Enfin, j'ai répondu au représentant de la direction du C.N.R.S qui m'a reçu, en insistant sur la situation matérielle désastreuse où j'allais me trouver (ne pouvant être

<sup>11</sup> Henri Wallon (1879-1962) : agrégé de philosophie, il soutient une thèse de médecine en 1908 et une thèse de doctorat ès lettres en 1925. Il est élu « professeur au Collège de France dans une chaire de psychologie et éducation de l'enfance ; il y enseigne jusqu'en 1949, avec une suspension de 1941 à 1944 due à une décision du gouvernement de Vichy » (Charmasson, Méchine et Parot, 2001, p. 117). Henri Wallon eut également une intense carrière politique, ancrée à gauche : « député de la Seine à la première Assemblée constituante (1946) ; membre du Parti socialiste avant 1914, membre du Parti communiste (1942-1962) ; membre du Comité directeur du Front national universitaire (1941-1944) » (Racine, 2010).

compris dans le premier mouvement, le plus important, de l'Enseignement Secondaire), sur le préjudice matériel et moral qui m'était causé, sur le caractère arbitraire d'une décision opposée à celle de la Commission compétente.

Alors j'ai appris les vraies raisons de mon renvoi. Je serais, paraît-il, à plusieurs reprises (par écrit ou oralement) sorti de « l'objectivité scientifique », en prenant position de partisan.

La direction du C.N.R.S a ainsi reconnu le caractère de discrimination philosophique qu'a la mesure me concernant.

Depuis 5 ans j'ai été maintenu au C.N.R.S comme sociologue marxiste, connu comme tel. Mon travail m'a valu une promotion. J'ai été encouragé par les maîtres les plus éminents, devant qui et avec qui j'ai toujours pu librement soutenir mon point de vue (par exemple au cours d'un Colloque au Centre d'Études Sociologiques, avec M.M. Gurvitch et Merleau-Ponty<sup>12</sup>, sur « Philosophie et Sociologie »). Les plus hautes autorités scientifiques savent que la Science ne peut avancer que par dialogues et libres discussions.

Or, aujourd'hui, la direction administrative du C.N.R.S veut mettre fin par l'arbitraire à la libre discussion dans les Sciences Sociales. Non seulement elle prétend se passer des avis autorisés, mais elle s'érige en juge de l'objectivité scientifique. Elle traite par le mépris à la fois la Commission compétente et le travail d'un chercheur, détruisant ainsi les conditions fondamentales de la Recherche.

Je me permets d'attirer votre attention sur cet ensemble de faits, afin que l'action engagée empêche la désorganisation de la Recherche Scientifique ainsi que la suppression de toute Liberté de pensée, de critique et d'expression.

Henri Lefebvre

12 Maurice Merleau-Ponty (1908-1961) : professeur au Collège de France en 1952, titulaire de la chaire de philosophie.



## Bibliographie

- Charmasson, T., Méchine, S., Parot, F.**, 2001, « Les archives d'Henri Wallon », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 5, p. 117-142, DOI : 10.3917/rhsh.005.0117.
- Chevreau, E., Audren, F., Verdier, R.**, 2018, *Henri Lévy-Bruhl. Juriste sociologue*, Paris, Éditions Mare & Martin.
- Gaudemet, J.**, 1969, « Gabriel Le Bras (1891-1970) », dans *École pratique des hautes études. Annuaire 1970-1971. V<sup>e</sup> section : sciences religieuses*, p. 67-81.
- Gouarné, I.**, 2010, « Gurvitch Georges, Davidovitch », *Le Maitron. Dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier. Mouvement social*, en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article76485> (consulté le 5 mars 2023).
- Heilbron, J.**, 1991, « Pionniers par défaut ? Les débuts de la recherche au Centre d'études sociologiques (1946-1960) », *Revue française de sociologie*, 32 (3), p. 365-379.
- Hirsch, T.**, 2020, « Vers un "nouvel Adam" ? L'enthousiasme savant de la Libération et les sciences humaines (1944-1948) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 37, p. 235-258, DOI : 10.4000/rhsh.5429.
- Jeanpierre, L.**, 2004, « Une opposition structurante pour l'anthropologie structurale : Lévi-Strauss contre Gurvitch, la guerre de deux exilés français aux États-Unis », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 11, p. 13-44, DOI : 10.3917/rhsh.011.0013.
- Marcel, J.-C.**, 2001, « Georges Gurvitch : les raisons d'un succès », *Cahiers internationaux de sociologie*, 110, p. 97-119, DOI : doi.org/10.3917/cis.110.0097.
- Marcel, J.-C.**, 2005, « Le déploiement de la recherche au Centre d'études sociologiques (1945-1960) », *Revue pour l'histoire du CNRS*, 13, en ligne, DOI : 10.4000/histoire-cnrs.1656.
- Papilloud, C.**, s. d., « Présentation Georges Davy », *Anamnèse*, en ligne : <https://anamnese.hypotheses.org/archives/colloque-ecole-durkheimienne/presentation-georges-davy> (consulté le 5 mars 2023).
- Potin, Y.**, 2012, « Le passeur et la barrière. Gabriel Le Bras, le Groupe de sociologie des religions et la mémoire de Durkheim. Entretien avec Jacques Maître », *Archives de sciences sociales des religions*, 159, p. 113-133.
- Potin, Y.**, 2015, « Le sociologue malgré lui : Gabriel Le Bras », communication lors de la journée d'étude « Archive(s) et recherche en sociologie des religions (II) » du 14 décembre 2015, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, *Archives de sciences sociales des religions*, en ligne : <https://journals.openedition.org/assr/27180> (consulté le 5 mars 2023).
- Poucet, B.**, 2009, « Enseigner la philosophie dans l'enseignement secondaire public sous l'Occupation », dans Olivier Bloch (dir.), *Philosopher en France sous l'Occupation*, Paris, Éditions de la Sorbonne, coll. « Philosophie », p. 33-46.
- Racine, N.**, « Wallon Henri, Paul, Hyacinthe », *Le Maitron. Dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier. Mouvement social*, en ligne : <https://maitron.fr/spip.php?article135174> (consulté le 5 mars 2023).
- Simon, D.**, 2018, « Sous le phare durkheimien. La sociologie française au prisme du Centre d'études sociologiques (1946-1955) », *Genèses*, 113, p. 169-192, DOI : 10.3917/gen.113.0169.
- Simon, D.**, 2021, *Max Sorre, une écologie humaine. Penser la géographie comme science de l'homme*, Paris, Éditions de la Sorbonne.
- Simon, D.**, 2022, « Devenir Henri Lefebvre. Enjeux d'une reconnaissance scientifique en sociologie rurale (années 1940-1950) », *Études rurales*, 210, p. 116-140, DOI : /10.4000/etudesrurales.30248.
- Tréanton, J.-R.**, 1991, « Les premières années du Centre d'études sociologiques (1946-1955) », *Revue française de sociologie*, 32 (3), p. 381-404.
- Vannier, P.**, 1999, *Un laboratoire pour la sociologie ? Le Centre d'études sociologiques (1946-1968) ou les débuts de la recherche sociologique en France*, thèse de doctorat en sociologie, université Paris 5.
- Verschuere, P.**, 2017, *Des savants aux chercheurs. Les sciences physiques comme métier (France, 1945-1968)*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.